



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 9562

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les préoccupations exprimées par l'association France Alzheimer à propos de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. En effet, la maladie d'Alzheimer est aujourd'hui reconnue comme une affection longue durée et bénéficie donc d'un remboursement à 100 % pour les soins médicaux et paramédicaux. Cependant, les actes médico-sociaux demeurent principalement pris en charge directement par les malades et les familles. C'est pourquoi, il la prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre pour diminuer les dépenses médico-sociales à la charge des malades d'Alzheimer et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9562

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)